



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET L'INCLUSION SOCIALE



Commission Européenne

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*) :
00 800 6 7 8 9 10 11**

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

© Union européenne, 2010

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Imprimé en Belgique

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANC SANS CHLORE

NOTE IMPORTANTE :

Les informations contenues dans ce fascicule sont issues d'une vaste enquête réalisée par Bernard Brunhes International (BBI, www.bb-international.eu) dans le cadre du contrat « Panorama des interventions du FSE dans l'UE ». Le rapport complet est intitulé « Le Fonds Social Européen et l'Inclusion Sociale ». Il est préparé par Livia Di Nardo, Valter Cortese et Donal McAnaney et est disponible en anglais sur <http://ec.europa.eu/esf>.

L'inclusion sociale : une priorité majeure pour l'Europe

L'UE considère l'inclusion sociale comme un processus permettant aux personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale de disposer des possibilités et des ressources nécessaires pour participer activement à la vie économique, sociale et culturelle et de parvenir à un niveau de vie et de bien-être qui soit considéré comme normal dans la société dans laquelle elles vivent. L'inclusion sociale permet aussi aux groupes et aux personnes vulnérables, d'une part, de participer davantage aux processus décisionnels qui affectent leur existence et, d'autre part, de pouvoir exercer leurs droits fondamentaux.

De l'autre côté du spectre, l'exclusion sociale s'accompagne de l'absence ou du déni de certains droits, ressources, biens ou services, ainsi que de l'incapacité à s'inscrire dans les relations et activités normales auxquelles ont accès la plupart des citoyens, indépendamment de leur appartenance à la sphère économique, sociale, culturelle ou politique. L'exclusion concerne tant la qualité de vie des personnes que l'équité et la cohésion de l'ensemble de la société.

La lutte contre la pauvreté est l'élément pivot pour lutter contre les racines et les conséquences de l'exclusion sociale. La Commission européenne a souligné la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans son agenda social renouvelé et dans la Stratégie Europe 2020, qui a été lancée en 2010. L'un des objectifs majeurs de cette stratégie est de réduire de 25% le nombre d'Européens vivant sous les seuils de pauvreté nationaux et de soustraire au moins 20 millions de personnes des affres de la pauvreté et de l'exclusion à l'horizon 2020.

Fidèle à sa mission de réduire les différences en termes de prospérité et de niveau de vie dans les États membres et les régions de l'Union, le Fonds social européen a massivement soutenu les activités destinées à renforcer la cohésion sociale, à réduire la pauvreté et à promouvoir un marché du travail inclusif au sein de l'UE.

Le Fonds social européen en bref

Le Fonds social européen est dédié à la promotion de l'emploi dans l'Union européenne. Il aide les États membres à mieux armer la main-d'œuvre et les entreprises européennes face aux nouveaux défis mondiaux. Il cofinance des interventions soutenues par des fonds nationaux publics et privés. La stratégie et le budget du FSE sont négociés et décidés par les États membres représentés au Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne. C'est sur ces bases que les États membres élaborent des programmes opérationnels, qui sont ensuite approuvés par la Commission européenne.

Programmes opérationnels 2000-2006 : dépenses totales (en millions d'euros) par État membre en date du 2 septembre 2008

État membre	Dépenses	État membre	Dépenses
Allemagne	20 930	Lettonie	115
Autriche	1 326	Lituanie	166
Belgique	2 416	Luxembourg	47
Chypre	22	Malte	9
Danemark	779	Pays-Bas	2 458
Espagne	17 388	Pologne	1 776
Estonie	71	Portugal	7 145
Finlande	2 365	République tchèque	297
France	12 204	Royaume-Uni	13 285
Grèce	4 783	Slovaquie	241
Hongrie	288	Slovénie	60
Irlande	1 778	Suède	2 661
Italie	12 909		

Les interventions et dépenses ci-dessus n'incluent pas l'Initiative communautaire EQUAL, qui a également été financée par le FSE en 2000-2006.

FSE : faits et chiffres

La plupart des informations figurant dans cette brochure se rapportent à la période 2000-2006. En 2000, le FSE était accessible aux 15 États membres que comptait alors l'Union européenne. Des programmes supplémentaires ont été lancés en 2004 pour répondre aux priorités des 10 nouveaux États membres. Quelques chiffres permettent d'illustrer l'ampleur des interventions du FSE :

FSE 2000-2006

- + Au total, 105 milliards d'euros ont été dépensés pour plus de 200 Programmes opérationnels (jusqu'en septembre 2008) : une bonne moitié (54 milliards d'euros) provient du FSE, tandis que la différence a été investie par les secteurs public (45 milliards d'euros) et privé (6 milliards d'euros) des États membres.
- + Plus de 75 millions de personnes ont bénéficié directement des activités du FSE. Cela correspond à 24 % de la population totale âgée de 16 à 64 ans dans l'UE.
- + Le FSE promeut l'égalité des chances. Dans l'ensemble, la participation aux activités financées par le FSE a été équilibrée : 52% des participants étaient des femmes, contre 48 % d'hommes.
- + Le FSE a aidé les jeunes dans leur recherche d'emploi : 37 % de l'ensemble des participants étaient âgés de 16 à 25 ans.
- + Le FSE soutient des initiatives destinées à maintenir les citoyens sur le marché du travail, et tout particulièrement les travailleurs âgés : 7 % des participants aux actions financées par le FSE avaient plus de 55 ans.
- + Globalement, 54 % des participants aux activités soutenues par le FSE étaient sans emploi, 38 % étaient salariés et 8 % étaient inactifs, autrement dit des personnes qui ne cherchent pas un emploi stable dans l'immédiat.
- + Les données d'évaluation et de suivi montrent qu'entre 40 et 80 % des chômeurs ayant pris part au dispositif (environ la moitié en moyenne) trouvent un emploi dans les 12 mois qui suivent.

FSE 2007-2013

- + Les données préliminaires disponibles à propos des programmes en cours indiquent que 18 millions de personnes ont déjà bénéficié d'interventions soutenues par le FSE en 2007, 2008 et 2009.
- + Parmi ces participants, 17 % appartiennent à des groupes vulnérables tels que les immigrés, les minorités, les personnes atteintes d'un handicap, les Roms, les anciens détenus, etc.

L'inclusion sociale : l'objectif visé par le FSE

Les processus d'inclusion sociale ont pour objectif de faciliter l'insertion de toutes les personnes dans la société, en leur permettant de participer pleinement aux activités économiques, sociales et culturelles. Ce faisant, ces processus favorisent la réactivité et l'efficacité des structures et des systèmes et soutiennent directement les personnes dont le risque de marginalisation est très élevé. Les règlements applicables aux deux périodes de programmation 2000-2006 et 2007-2013 du FSE font de l'inclusion sociale un objectif général majeur de leurs politiques ; en outre, tous les États membres ont mis en œuvre une vaste panoplie d'initiatives en vue de promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales.

Les nombreuses interventions du FSE comprenant un volet d'inclusion sociale peuvent être classées en deux catégories. La première apporte une assistance directe aux bénéficiaires par le biais de parcours d'insertion extrêmement développés. Les principales activités menées dans ce cadre global s'articulent autour de services de conseil et d'orientation, d'initiatives de formation et d'éducation et d'appui à la recherche d'un emploi. Une deuxième catégorie d'interventions est axée sur les systèmes et les structures ; leur objectif premier est d'apporter des réponses plus efficaces aux personnes menacées d'exclusion, en éliminant les obstacles d'ordre social, en améliorant la qualité des services, ainsi qu'en cherchant à sensibiliser le public et à encourager des changements de comportements. Un vaste ensemble de nouvelles aides et de nouveaux services a été mis au point avec l'appui du FSE afin de prendre en compte les besoins des groupes défavorisés. Le FSE a aussi cofinancé la mise au point de programmes de formation et d'éducation, notamment pour les formateurs et les professionnels, dans des domaines utiles à la lutte contre l'exclusion sociale.

Enfin, le FSE a prêté son concours à la lutte contre les préjugés négatifs à l'encontre des membres de groupes minoritaires et contre les conséquences liées au handicap et à d'autres traits personnels, qui ont été identifiés comme des obstacles majeurs à la pleine participation des groupes vulnérables dans la société. Des campagnes de sensibilisation menées dans divers États membres ont permis de créer une image plus positive des minorités et de mettre en exergue la contribution positive et productive qu'elles peuvent apporter à la société et au sein de la population active.

Répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables

Le FSE a fourni, aux États membres, une assistance financière pour promouvoir l'insertion professionnelle de nombreuses catégories de personnes défavorisées, tant en termes géographiques que par rapport aux origines complexes des difficultés rencontrées. Les individus concernés ont en commun le fait qu'ils courent un risque supérieur, par rapport à l'ensemble de la population, de basculer dans la pauvreté et l'exclusion sociale. Les minorités ethniques, les immigrés, les personnes atteintes d'un handicap, les sans-abri, les toxicomanes, les personnes âgées isolées et les enfants sont souvent confrontés à des difficultés (manque de qualifications, chômage ou sous-emploi) susceptibles d'aggraver les phénomènes d'exclusion sociale.

Les groupes de bénéficiaires les plus fréquemment visés par les interventions du FSE sont les immigrés et les minorités (et plus particulièrement les Roms), les personnes atteintes d'un handicap et les travailleurs seniors. De manière significative, la plupart des mesures centrées sur des groupes vulnérables spécifiques étaient individualisées afin de répondre aux besoins particuliers et aux caractéristiques personnelles d'individus issus de milieux défavorisés et de groupes cibles discriminés.

Adapter l'environnement d'apprentissage aux jeunes atteints d'un handicap en Estonie

Le Centre de soins de jour de Kåo à Tallinn est une institution sociale qui, depuis 2000, dispense des services d'appui et organise des activités de revalidation pour les enfants et les adolescents atteints d'un handicap. Le bâtiment abritant l'association accueille aussi le département de formation infirmière du pensionnat de Tallinn, qui propose une formation élémentaire. Dans le Centre de soins de jour, les enseignants de l'école dispensaient aux enfants et aux adolescents une formation en soins auto-administrés et leur enseignaient d'autres aptitudes élémentaires. Toutefois, au terme de leur formation de base, les enfants n'avaient aucune possibilité d'accès à des programmes de formation professionnelle adaptés. Aussi, l'intervention du FSE a-t-elle permis de créer des offres de cours et de former les spécialistes en vue d'adapter l'environnement pédagogique à la préformation de personnes en situation de handicap. Le Centre de soins de jour de Kåo, en coopération avec le Centre d'éducation permanente de l'Université de Jyväskylä en Finlande, a compilé de nouveaux cursus et de nouvelles méthodologies destinés aux programmes d'enseignement pour « apprenants ayant des besoins spécifiques ». Deux programmes pédagogiques pilotes ont été créés en 2008, le premier pour les adolescents désireux d'apprendre les compétences d'autonomie fonctionnelle et le deuxième, pour les adolescents souhaitant apprendre le métier d'infirmier. Trente enseignants ont été formés en 2007 et en 2008.

Un aperçu du soutien du FSE à l'inclusion sociale : 2000-2006

- + Les 25 États membres ont abordé le sujet de l'inclusion sociale par le biais du FSE.
- + Pas moins de 330 mesures comportant un volet d'inclusion sociale ont été identifiées dans 149 Programmes opérationnels.
- + Le montant total affecté à ces mesures s'élevait à 24 milliards d'euros, dont une quote-part de 12 milliards a été financée par la Communauté.
- + Sous un angle typologique, 151 mesures étaient articulées sur l'assistance aux personnes (parcours d'insertion sur le marché du travail, avec formation, services de conseil et d'orientation) et 49 mesures étaient orientées sur les systèmes et les structures. Cent trente mesures concernaient à la fois les ressources humaines et les ressources liées aux systèmes.
- + Globalement, 89 % de toutes les mesures identifiées dans les parcours d'insertion prévoient des activités de formation, 81 % soutenaient l'emploi et la création d'emplois et 63 % proposaient des services de conseil et d'orientation.
- + Les mesures comportant un volet d'inclusion sociale représentaient environ 18 millions de participations, ce qui correspond à un quart environ de toutes les participations au titre du FSE. En moyenne, 53 % des participants étaient des femmes.
- + 62 % des participants étaient sans emploi (dont 42 % de chômeurs de longue durée); 5 % étaient inactifs ou en formation et 3 % étaient salariés ou indépendants. Le statut sur le marché du travail de 30 % des participants n'a pas été identifié.
- + La participation de certains groupes vulnérables (voir liste ci-dessus) à des interventions en matière d'inclusion sociale n'est pas suffisamment renseignée. Le taux de participation moyen était de 11 %. Des disparités majeures ont cependant été observées entre les États membres, allant de 2 % en Hongrie et en France à 88 % en Suède.

Un aperçu du soutien du FSE à l'inclusion sociale : 2007-2013

- + Les 27 États membres font appel à l'assistance du FSE pour encourager l'inclusion sociale.
- + Cent vingt-cinq des 633 axes prioritaires abordent l'inclusion sociale – exclusivement ou parallèlement à d'autres types d'activité.
- + Lors de la préparation menant à l'actuelle période 2007-2013, les États membres ont annoncé leur intention d'affecter une quote-part de 12 milliards d'euros environ du financement FSE (hors sources nationales publiques ou privées) à des activités en matière d'insertion sociale. Le budget total consacré aux axes prioritaires assortis d'un volet d'inclusion sociale dans les Programmes opérationnels du FSE s'élève à 32,5 milliards d'euros.
- + La plupart des Programmes opérationnels ciblent l'inclusion sociale dans des axes prioritaires spécifiques (tel est notamment le cas de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et du Royaume-Uni).
- + Les données disponibles pour 2007-2009 montrent que 5,2 millions de participations ont été enregistrées dans les axes prioritaires comportant un volet d'inclusion sociale. En moyenne, les femmes représentaient 53 % des participants.
- + S'agissant du statut des participants sur le marché du travail, 70 % étaient sans emploi, dont 35 % de chômeurs de longue durée.
- + Un participant sur trois appartenait à un groupe vulnérable (les personnes atteintes d'un handicap représentant 9 %, les immigrés, 12 %, les groupes minoritaires, 4 %), tandis que neuf pour cent appartenaient à d'autres groupes défavorisés.
- + Sept pour cent des participants enregistrés étaient des personnes plus âgées (55-64 ans), 31 % étaient âgés de 15 à 24 ans et 62 %, de 25 à 54 ans.
- + S'agissant du niveau d'instruction des participants, les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire représentent la majorité des participants dans les axes prioritaires comportant un volet d'inclusion sociale (à concurrence de 59 %).

L'assistance du FSE aux personnes : les parcours d'insertion ...

Entre 2000 et 2006, un montant total de 15,4 milliards d'euros a été investi dans l'aide aux personnes, par le biais de 151 mesures comportant un volet d'inclusion sociale. Ces initiatives, qui ont touché 12,7 millions de participants, avaient essentiellement trait à la mise en œuvre d'approches globales d'insertion des personnes économiquement inactives sur le marché du travail. Dans un premier temps, les États membres ont utilisé les ressources du FSE pour mener des activités de vulgarisation, de conseil et d'orientation. Les interventions menées lors de ce premier stade du parcours d'insertion ont été axées sur le renforcement de la confiance et de l'estime de soi, ainsi que sur le développement de compétences personnelles et sociales, susceptibles d'encourager une participation active au processus d'insertion professionnelle.

Une autre série de mesures était orientée sur la deuxième phase de ce parcours, à savoir l'organisation d'un cycle de formation ou d'éducation destiné à améliorer les aptitudes et les qualifications. Les activités d'éducation et de formation professionnelle mises en œuvre étaient diverses en termes de niveau, de contenu et de durée. Elles partageaient cependant une caractéristique constante, à savoir la personnalisation des possibilités d'apprentissage afin de répondre aux besoins des participants. Une formation de base destinée à améliorer l'employabilité a été proposée aux personnes ayant peu ou pas de qualifications ou dont les compétences étaient devenues obsolètes. Un programme de formation professionnelle spécifique a été dispensé à des participants pouvant bénéficier d'une mise à jour de leurs compétences professionnelles. Comme l'illustre l'exemple ci-dessous, une stratégie plurielle a cependant été mise en œuvre dans la plupart des initiatives soutenues par le FSE.

Soutien aux personnes issues de groupes menacés d'exclusion sociale en Pologne

En Pologne, le FSE a cofinancé plusieurs projets combinant l'organisation de formations à destination de personnes défavorisées et l'offre de mesures de soutien, dont l'octroi de soins aux enfants et aux personnes à charge des participants au projet. Au terme de l'évaluation du potentiel, des besoins et des aspirations professionnels, une formation a été dispensée aux membres de groupes menacés d'exclusion sociale afin de leur permettre de surmonter les défis auxquels ils doivent faire face dans l'accès au marché du travail, de gérer les problèmes rencontrés dans leur vie quotidienne et de renforcer leur autonomie. Les activités axées sur les systèmes prévoient notamment des cycles de formation pour le personnel des prestataires de services sociaux, y compris les ONG et leurs bénévoles. En 2006, 7 500 personnes s'occupant de groupes très exposés y avaient participé.

... jusqu'à l'obtention d'un emploi

La réduction de la distance séparant les chômeurs de longue durée ou les personnes économiquement inactives du marché du travail est un axe essentiel des activités d'inclusion sociale, même si le but ultime demeure l'obtention d'un emploi. Le FSE a soutenu un grand nombre de projets centrés sur la recherche effective d'un emploi, ainsi que des activités de placement et de conservation d'un emploi.

Mise en œuvre au cours de la période 2000-2006, la formule de l'emploi aidé – un modèle dans lequel les demandeurs d'emploi nouent un partenariat avec un coach professionnel – s'est avérée tout particulièrement utile en matière de placement. Les participants ont immédiatement trouvé un emploi après une période d'évaluation et de diagnostic professionnel, souvent menée par le biais de stages professionnels dans des milieux de travail ouverts, avec la coopération d'employeurs locaux. Les coaches ont accompagné les nouveaux travailleurs sur leur lieu de travail et, dans un premier temps, ont accompli leurs missions parallèlement à la mise en œuvre du programme de formation. Le moniteur s'est ensuite progressivement effacé, tout en s'assurant que les appuis naturels dont avait besoin le travailleur étaient fournis par ses collègues et superviseurs.

Aide à l'emploi pour les personnes atteintes d'un handicap en Espagne

Le Service régional pour l'emploi et la formation au sein de la Communauté autonome de Murcie a sollicité l'aide du FSE en vue de fournir des offres d'emploi aidé à des personnes en situation de handicap, grâce à un modèle de soutien intensif et personnalisé. Des contrats ont été conclus avec des associations à but non lucratif spécialisées dans le travail avec des personnes atteintes d'un handicap mental ou physique. Leur rôle consistait à préparer ces personnes à occuper un emploi et à les aider dans leur recherche. Lorsqu'un bénéficiaire décrochait un emploi, la personne-ressource apprenait les tâches à accomplir et les réalisait, tout en conseillant et soutenant le bénéficiaire au cours de la période d'adaptation initiale. Les entreprises privées embauchant des personnes atteintes d'un handicap pouvaient prétendre à une subvention moyennant le respect de certains critères.

Ce programme a été initié en 2000 et s'est achevé en 2006. Plus de 4 000 personnes en situation de handicap y ont participé et 700 ont trouvé un emploi.

Améliorations des structures spécialisées dans l'inclusion sociale

Un cofinancement du FSE à hauteur d'un milliard d'euros environ a été attribué à des mesures comportant un volet d'inclusion sociale et exclusivement destinées à l'aide aux systèmes et aux structures. Il s'agissait par exemple d'activités visant à renforcer ou à améliorer la capacité institutionnelle et administrative. En tenant compte de 130 mesures supplémentaires qui combinaient l'aide aux personnes avec l'assistance aux systèmes et aux structures (d'une valeur de 7,5 milliards d'euros), quelque 179 mesures ont, entre 2000 et 2006, porté sur l'assistance aux structures et aux systèmes. Parmi celles-ci, 125 contribuaient au développement de systèmes d'aide et de services, 53 mesures étaient axées sur l'amélioration des programmes pédagogiques et de formation, 60 mesures concernaient la formation des chargés de cours et des professionnels et 83 mesures prévoyaient des campagnes de promotion.

Une vaste panoplie de nouvelles aides et de nouveaux services a été mis au point avec l'appui du FSE afin de prendre en compte les besoins des groupes défavorisés. Des établissements de soins pour enfants ont été créés pour permettre aux demandeuses d'emploi, appartenant souvent à des groupes à risque, de prendre part à des activités d'éducation et de formation professionnelle ou de recherche d'emploi. L'Autriche, la République tchèque, la Grèce, la Slovaquie et la Slovénie ont créé des centres et des services spécifiquement orientés sur les besoins sociaux et culturels des Roms, alors que la Grèce a amélioré la disponibilité des services sociaux en général.

Un réseau de centres de soutien aux groupes défavorisés en Grèce

Cette mesure cofinancée par le FSE ciblait les personnes ayant éprouvé des difficultés à contacter les services sociaux appropriés et à obtenir l'appui nécessaire à leur insertion professionnelle. Les groupes cibles incluaient notamment les personnes atteintes d'un handicap, les femmes victimes de violences conjugales, les anciens prisonniers et les réfugiés. Le ministère grec de la Santé et de la Solidarité sociale a ainsi constitué un réseau de 150 bureaux d'aide sociale dans tout le pays, dont l'objectif était de conseiller les citoyens et de les orienter vers des structures fournissant de l'aide à l'insertion professionnelle ainsi que des services sociaux adaptés à leurs besoins. Sur 18 000 demandes d'aide reçues, 10 % environ provenaient de minorités ethniques, 9 % d'étrangers résidents et 6 % de familles monoparentales. Les services ont été cofinancés pendant deux ans par le FSE et le ministère grec de la Santé et de la Solidarité sociale ; passé ce délai, les municipalités se sont engagées à maintenir l'opération et à financer le fonctionnement des bureaux.

Aperçu de récentes mesures d'inclusion sociale

Au cours de la période de programmation 2007-2013, les États membres ont poursuivi leurs efforts pour promouvoir l'inclusion sociale en adoptant des mesures spécifiques en matière d'insertion dans l'éducation ou dans l'emploi, par le biais de parcours individuels ou d'activités individuelles d'orientation, de formation et d'emploi.

En Espagne, l'inclusion sociale est abordée au niveau national dans le Programme opérationnel « Lutte contre les discriminations » (« Lucha contra la discriminación ») et dans tous les autres Programmes opérationnels régionaux. Ces PO contiennent des mesures ciblant plusieurs groupes défavorisés. C'est ainsi que le PO d'Estrémadure prévoit des activités spécifiques pour les jeunes et pour les femmes issues de milieux défavorisés. Les mesures prises par la Finlande pour lutter contre l'exclusion sociale se concentrent sur les groupes vulnérables composés de jeunes et d'immigrés. En Irlande, les personnes atteintes d'un handicap, les jeunes en décrochage scolaire, les membres de la communauté des gens du voyage, les immigrés, les femmes et d'autres groupes victimes de discriminations sont les principaux groupes concernés par les mesures d'inclusion sociale.

Dans la foulée de divers projets mis en œuvre au cours de la période de programmation 2000-2006, les Pays-Bas prévoient des activités spécifiques pour les (anciens) détenus, y compris les prisonniers souffrant de troubles mentaux et les jeunes hébergés dans les centres pour délinquants juvéniles. Par ailleurs, en Hongrie le FSE soutient le développement d'un système de soins sociaux ainsi que les efforts d'amélioration de l'accès aux services, et pour ce faire, cherche à promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur des services sociaux.

Dans plusieurs États membres, des activités destinées à doper l'emploi sont liées à l'amélioration de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social. Tel est notamment le cas de la Belgique, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Pologne, de la Roumanie et de la Suède.

Il est également important de souligner que plusieurs Programmes opérationnels promeuvent non seulement des activités d'inclusion sociale, mais concentrent leurs interventions sur la lutte contre les discriminations. De telles campagnes sont prévues en République tchèque, en France, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, entre autres.

Le Fonds social européen 2007-2013 : Investir dans les ressources humaines

Durant la période de programmation actuelle 2007-2013, le FSE dispose d'un budget de 76 milliards d'euros pour cofinancer 117 Programmes opérationnels dans les 27 États membres. Les fonds nationaux publics et privés s'élevaient à 41 milliards d'euros supplémentaires. Les interventions soutenues ont trait aux domaines suivants :

- (i) l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises ;
- (ii) l'accès à l'emploi et l'insertion sur le marché du travail ;
- (iii) l'inclusion sociale des personnes défavorisées ;
- (iv) la réforme des systèmes éducatifs et de formation ;
- (v) la bonne gouvernance, le partenariat et l'implication des partenaires sociaux.

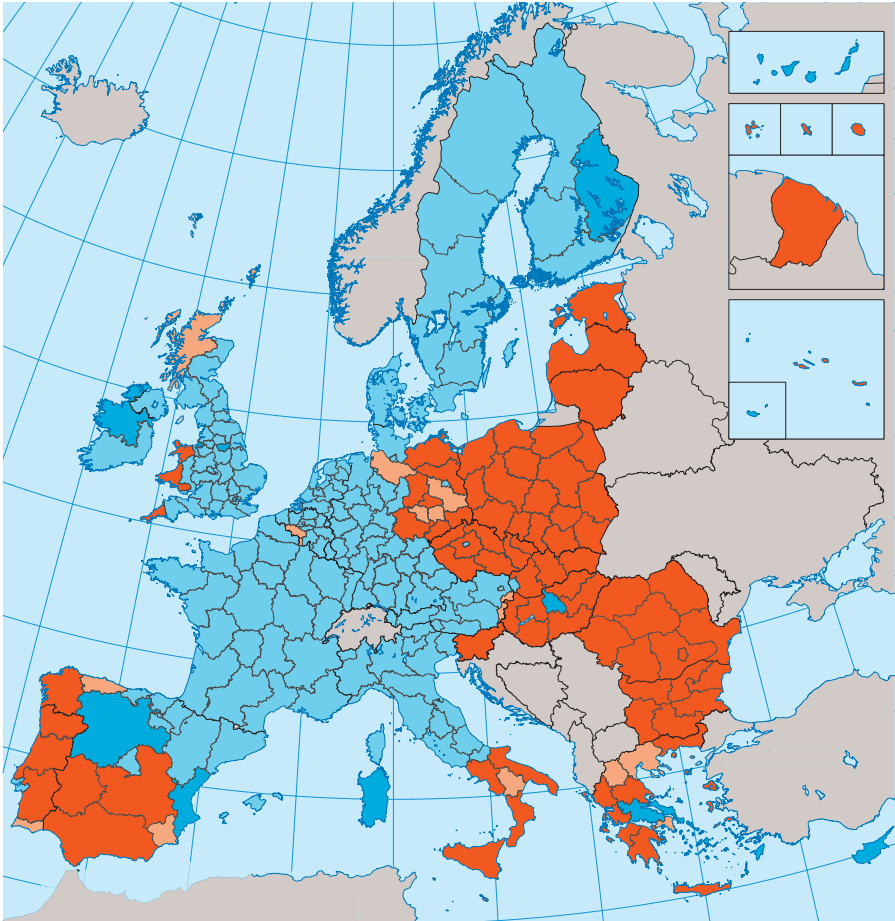
La carte montre que le FSE soutient des activités dans les États membres dans le cadre de deux Objectifs. Les priorités supplémentaires dans ce qu'on appelle les régions de convergence sont les suivantes :

- (i) l'apprentissage tout au long de la vie, la recherche et l'innovation ;
- (ii) le renforcement des capacités des administrations et services publics.

Programmes opérationnels 2007-2013 : budget total – c'est-à-dire cofinancement national inclus, (en millions d'euros) par État membre

État membre	Budget	État membre	Budget
Allemagne	15 666	Lettonie	657
Autriche	1 184	Lituanie	1 210
Belgique	2 320	Luxembourg	50
Bulgarie	1 395	Malte	132
Chypre	150	Pays-Bas	1 705
Danemark	510	Pologne	11 420
Espagne	11 426	Portugal	9 210
Estonie	462	République Tchèque	4 436
Finlande	1 420	Roumanie	4 335
France	10 275	Royaume-Uni	8 598
Grèce	5 726	Slovaquie	1 764
Hongrie	4 270	Slovénie	889
Irlande	1 360	Suède	1 383
Italie	15 321		

FSE 2007-2013 Un investissement dans votre avenir



L'intensité du financement du FSE diffère d'une région à l'autre en fonction de leur richesse relative. Les régions de l'UE sont réparties en quatre catégories, en fonction de leur niveau relatif de PIB par habitant, par rapport à la moyenne de l'UE (UE des 27 ou des 15)

- **Les régions de convergence:** dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne de l'UE 27
- **Les régions bénéficiant d'un soutien transitoire (« phasing-out »):** dont le PIB par habitant est supérieur à 75% de la moyenne de l'UE-27 mais inférieur à 75% de la moyenne de l'UE-15
- **Les régions bénéficiant d'un soutien transitoire (« phasing-in »):** dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne de l'UE-15 (2000-2006) mais supérieur à 75% de la moyenne de l'UE-15
- **Les régions de compétitivité et d'emploi:** s'applique à toutes les autres régions de l'UE

La contribution du FSE

Le FSE : les politiques actives du marché du travail et le service public de l'emploi

Le FSE : l'adaptabilité des entreprises et la formation professionnelle continue

Le FSE : le développement du potentiel humain en matière de recherche et d'innovation

Le FSE et la mobilité de la main-d'œuvre

Le FSE : l'éducation et la formation tout au long de la vie

Le FSE : les politiques en faveur de l'égalité hommes/femmes et de la conciliation travail-famille

Le FSE et les gens du voyage

Le FSE : le développement durable et les éco-technologies

Le FSE : les migrants et les minorités ethniques

Le FSE : les zones urbaines et le développement local

Le FSE et les travailleurs âgés

Le FSE et la santé

Le FSE et l'entrepreneuriat

Le FSE et les jeunes

Le FSE et les personnes handicapées

Le FSE et la capacité institutionnelle des organismes publics

Le FSE et l'inclusion sociale

Le FSE et la promotion de l'égalité des chances

Le FSE et le soutien aux partenaires sociaux

Le FSE et le soutien aux ONG

Le FSE : la culture et le tourisme

Retrouvez les informations les plus récentes sur ces publications sur <http://ec.europa.eu/esf>